

DECHETS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES COLLECTES 2012

Big-Bag et sacs plastiques d'engrais



du 29 au 31 mai 2012

COMMENT ?

QUOI ?

Sacs
et big-bag
d'engrais
sans agrafe
métallique

- * **Séparer** les big-bag d'engrais des sacs
- * Conditionner en **fagots** de :
 - 10 big-bag pliés en 3 si big-bag « 1 point »
 - 5 big-bag pliés en 4 si big-bag « 2 points »
 - 50 sacs si sacs d'engrais
- * **Attacher** les fagots avec de la ficelle agricole

NOUVEAU : Reprise des big-bag de semences
et de plants de pommes de terre



Emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP)

du 29 au 31 mai 2012
du 4 au 6 septembre 2012 (collecte Sologne Viticole)
du 7 au 11 janvier 2013

Collecte avancée du 13 au 15 novembre 2012 pour les sites
de Maves (Phytoservice) et de St Georges/Cher (Renaud)



QUOI ?

Bidons
en plastique,
fûts, sacs
et boîtes

COMMENT ?

- * **Emballages vides rigides < 25 litres** (vidés, rincés et égouttés, dans un sac plastique avec les bouchons A PART dans le sac des emballages souples)
- * **Emballages vides rigides > 25 litres** (vidés et rincés, et amenés fermés avec le bouchon)
- * **Emballages souples** (en contact avec produits phytosanitaires (ex : antilimace) ramenés dans un sac plastique (séparés des autres emballages))

Les **sacs** sont à demander à votre distributeur



Films agricoles usagés



du 5 au 7 novembre 2012
(dates à confirmer)

QUOI ?

Films
d'ensilage,
d'enrubannage,
de paillage,
de serre et
ficelles

- ### COMMENT ?
- * **Séparer** les différents types de plastiques puis les nettoyer
 - * **Enrouler et ficeler** (avec round baller ou enrouleuse si possible)

Les ficelles doivent être déposées obligatoirement dans des sacs transparents de 500 litres (à demander à votre distributeur)



Produits phytosanitaires non utilisables (PPNU)



Produits
interdits
d'emploi,
hors d'usage
ou que vous
n'utilisez
plus

COMMENT ?

- * **Remplir obligatoirement un formulaire de pré-inscription** (à retirer chez votre distributeur) et le renvoyer à la Chambre d'Agriculture
- * Si vous souhaitez faire éliminer vos PPNU rapidement, contacter la Chambre d'Agriculture qui vous communiquera les coordonnées des prestataires agréés pour l'élimination des déchets dangereux.

En fonction de la quantité de PPNU « pré-inscrite »,
une collecte de PPNU sera peut-être organisée
en fin d'année 2012



DECHETS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES COLLECTES PERMANENTES

Les déchets de soins vétérinaires



QUOI ?

**Piquants,
coupants
Flacons
périmés, vides
Seringues intra-
mammaires
Sondes et
injecteurs
divers**

COMMENT ?

- * Le vétérinaire vous remettra un conteneur spécial (1,5 kg de capacité) identifié avec votre numéro d'élevage (environ 25 €)
- * Une fois le conteneur rempli, contacter l'un des vétérinaires participant à l'opération :
 - Dr Mazeaud (Cormenon)
 - Cab. Dr Maincion/Dr Bonhomme (La Ville aux Clercs)
 - Cab. Dr Jumert/Dr Thibault/Dr Touboul (Savigny/Braye)
 - Cab. Dr Violet (Montoire)
 - Cab. Dr Panthou/Dr Dalle (Bracieux)
 - Cab. Dr Wallon/Dr Molle/Dr Richer (Lamotte-Beuvron)
 - Dr Frey (Chissay en Touraine)



Pour tout renseignement, contactez le GDS
au 02 54 57 21 88



Les huiles usagées



QUOI ?

**Huiles
noires
(huiles moteur)
et claires
(issues des
systèmes
hydrauliques)**

COMMENT ?

- * Conserver les huiles usagées dans des fûts étanches, sur bac de rétention, dans un endroit abrité permettant leur conservation jusqu'au ramassage
- * Séparer les huiles noires des huiles claires
- * Ne pas mélanger les huiles usagées avec d'autres liquides (eau, carburant,...)
- * Si vous détenez **au moins 600 litres** sur l'exploitation, le ramassage est **gratuit**
- * Contacter l'un des collecteurs agréés suivants :
 - Chimirec Delvert - Buzancais (36) - 02 54 84 18 19
 - Chimirec Delvert - Jaunay Clan (86) - 05 49 52 10 43
 - CMS High Tech - Luigny (28) - 02 37 29 47 68
 - Martin Environnement - Chevilly (45) - 02 38 80 10 33
 - SOA Seni - Evres sur Indre (37) - 02 47 34 19 10
 - Sarl Protec - Nouâtre (37) - 02 47 65 20 46
 - Sevia - Crucey (28) - 08 20 90 05 05

Avec la participation de l'ADEME



NOUVEAU Les emballages vides de produits d'hygiène utilisés en élevage laitier (EVPHEL)



QUOI ?

**Bidons
contenant
des produits
de nettoyage et
de désinfection
du matériel de
traite et des produits
d'hygiène
de la mamelle**

COMMENT ?

- * Contacter votre fournisseur de produits d'hygiène pour savoir s'il participe à l'opération
- * En attendant la collecte, rincer et égoutter les bidons, stocker les bidons ouverts dans des sachets transparents et stocker les bouchons à part dans un sac plastique spécifique

Avec la participation du CNIEL et ADIVALOR



CONTACT

Christophe BEAUJOUAN
Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
Tél. 02 54 55 74 74
Fax 02 54 55 20 01

Courriel : christophe.beaujouan@loir-et-cher.chambagri.fr



Pour plus de renseignements
sur les collectes de déchets agricoles du Loir-et-Cher,
connectez-vous sur www.loir-et-cher.chambagri.fr

(rubrique Environnement -

Les déchets des exploitations agricoles)

103 9011
BUREAU VERITAS
Certification

